



## **Communiqué de presse**

### **Dossier Nethys - Enodia : Wanze se constitue partie civile pour défendre les intérêts de la Commune**

Au vu de l'actualité concernant le dossier Nethys - Enodia, les autorités communales souhaitent rappeler, une nouvelle fois, la position de la Commune de Wanze dans ce dossier.

En séance du 4 novembre 2019, les Conseillers communaux ont décidé, sur proposition du Collège communal, de se constituer partie civile dans le cadre du dossier de la cession des actifs d'Enodia afin de défendre les intérêts de la Commune de Wanze.

En octobre dernier, le Collège communal de Wanze avait appris avec satisfaction que le Gouvernement wallon avait décidé de faire application de son pouvoir d'autorité de tutelle en annulant les trois décisions de vente prises par Nethys concernant VOO, ELICIO & WIN. Il avait également pris connaissance de la décision du Ministre de tutelle de transmettre un dossier au Parquet fédéral et de la démission de l'intégralité du Conseil d'Administration de Nethys.

Pour rappel, en date du 23 septembre 2019, le Collège communal avait désigné un avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de ce dossier. Il avait déjà annoncé, à ce moment, qu'il se réservait la possibilité de faire valoir les droits de la Commune tendant à la réparation du dommage qui résulterait de l'annulation des ventes.

Depuis lors, les autorités communales suivent étroitement ce dossier et espèrent que les changements intervenus au sein de l'intercommunale seront le point de départ d'une nouvelle politique ; une politique plus transparente, soucieuse de l'intérêt général, au service efficace et compétent des citoyens, visant à développer son objectif économique dans le cadre de missions d'intérêt public strictement définies sans motivation spéculative ou industrielle aventureuse éloignée ou contraire aux intérêts des actionnaires.

